

		REPUBLIQUE FRANCAISE		
		REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL		
		BUREAU SYNDICAL DU PETR CENTRE-CHER ----- SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2023 à 18h00 Salle de réunion n°1 4 rond-point Henri Farman à Bourges		
Nombre de membres en exercice	Présents	Absents	Excusés	Date d'envoi et d'affichage de la convocation
17	11	0	6	5 décembre 2023

Présents : Alain MAZÉ, François DUMON, Bernard BAUCHER, Sophie GOGUÉ, Fabrice CHABANCE, Jacques PESKINE, Jill GAUCHER, Fabrice CHOLLET, Monique LEPRAT, Pierre GROSJEAN, Gilles GONTHIER

Excusés : Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Irène FÉLIX, Franck BRETEAU, Yann GALUT, Hugo LEFELLE, Richard BOUDET

M. Fabrice CHABANCE est désigné secrétaire de séance.

- 1 -

Présentation des projets au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2018-2024 « PETR CENTRE-CHER »

Président de séance : Monsieur Alain MAZÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5741-1, L. 5711-1 et suivants, L5211-2 et L5211-10 ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n°2022-0852 du 8 juillet 2022 portant modification des statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Centre-Cher ;

Vu la délibération CPR n°18.06.26.58 du 22 juin 2018 relative à la décision de la Région sur le programme d'actions présenté sur les Pays de Vierzon et Bourges et sa signature en date du 13 Juillet 2018 ;

Vu la délibération n°9 du Comité Syndical du 13 octobre 2021 portant validation de la nouvelle maquette financière du CRST 2018-2024 du PETR Centre-Cher et validation de l'avenant n°1 « Après bilan » ;

Vu la délibération n°4 du Comité syndical du 18 octobre 2023 portant délégation de pouvoir au Bureau Syndical et au Président.

Projets à étudier :

- Rénovation de la boucherie de Baugy
- Étude d'aménagement et de programmation pour le développement de l'attractivité de Menetou-Salon
- Rénovation thermique de l'ensemble mairie - salle des fêtes de Mareuil-sur-Arnon
- Rénovation thermique de l'école maternelle Albert Colombier à Vierzon

AXE B : MIEUX ÊTRE SOCIAL – SERVICES A LA POPULATION

Cadre de référence 21 : Soutien au commerce de proximité

Maître d'Ouvrage : Mairie de Baugy

Projet : Rénovation de la boucherie de Baugy

Commentaire/Analyse : Rénovation et équipement d'un commerce à rayonnement local.

Opération	I ou F	Coût réel	Coût retenu	HT	Taux	Subvention sollicitée	PETR Centre-Cher Fiche action 21 disponible au BE 113 400 € (ex-Pays de Bourges)
Rénovation de la boucherie de Baugy	I	439 826,27€	439 826,27€	HT	30%	155 900,00€	- 42 500 € mais dispo sur axe B après cette subvention en mobilisant la fongibilité de l'axe : 125 200 €

AXE C : RENFORCER LE MAILLAGE URBAIN ET RURAL

Cadre de référence 23-5 : Revitalisation des centres-villes et centre-bourgs

Maître d'Ouvrage : Mairie de Menetou-Salon

Projet : Étude d'aménagement et de programmation pour le développement de l'attractivité de Menetou-Salon

Commentaire/Analyse : La commune n'est pas identifiée dans le dispositif « Petites villes de demain » mais la municipalité souhaite s'inscrire dans une démarche analogue, devant alors se fonder sur des diagnostics, consultations et études.

Opération	I ou F	Coût réel	Coût retenu	HT	Taux	Subvention sollicitée	PETR Centre-Cher Fiche action 23-5 disponible au BE 261 800€ (ex-Pays de Bourges)
Étude d'aménagement et programmation pour le développement de l'attractivité de Menetou-Salon	I	47 650,00€	47 650,00€	HT	80%	38 100,00€	223 680,00€

AXE E : PLAN CLIMAT ÉNERGIE RÉGIONAL

Cadre de référence 35 : Plan isolation régional des bâtiments publics et associatifs

Maître d'Ouvrage : Mairie de Mareuil-sur-Arnon

Projet : Rénovation de l'ensemble mairie – salle des fêtes

Commentaire/Analyse : Isolation et ventilation de l'ensemble mairie – salle des fêtes avec l'utilisation de matériaux isolants biosourcés donnant lieu à une bonification de 10 points.

Opération	I ou F	Coût réel	Coût retenu	HT	Taux	Subvention sollicitée	PETR Centre-Cher Fiche action 35 disponible au BE (ex-Pays de Bourges) 177 900€
Rénovation de l'ensemble mairie – salle des fêtes	I	909 926,00€	204 986,86€	HT	60%	122 900€	55 000,00€

Maître d'Ouvrage : Ville de Vierzon

Projet : Rénovation thermique de l'école maternelle Albert Colombier

Commentaire/Analyse : Isolation et ventilation de l'école maternelle Colombier dans sa partie rénovée (travaux d'extension en parallèle).

Opération	I ou F	Coût réel	Coût retenu	HT	Taux	Subvention sollicitée	PETR Centre-Cher Fiche action 35 disponible au BE (ex-Pays de Vierzon) 319 100€
Rénovation thermique de l'école maternelle Albert Colombier	I	980 000,00€	325 862,62€	HT	50%	162 900,00€	156 200,00€

Monsieur Alain MAZÉ rapporteur entendu, le Bureau Syndical après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- de valider le soutien au projet « rénovation de la boucherie de Baugy », présenté par la Commune de Baugy au titre du cadre de référence 21 « Soutien au commerce de proximité » du CRST « PETR Centre-Cher 2018-2024 », par une subvention de 155 900 € ;
- de valider le soutien au projet « réalisation d'une étude d'aménagement et de programmation pour le développement de l'attractivité de Menetou-Salon », présenté par la Commune de Menetou-Salon au titre du cadre de référence 23-5 « Revitalisation des centres-villes et centre-bourgs » du CRST « PETR Centre-Cher 2018-2024 », par une subvention de 38 100 € ;
- de valider le soutien au projet « rénovation thermique de l'ensemble mairie-salle des fêtes à Mareuil-sur-Arnon », présenté par la Commune de Mareuil-sur-Arnon au titre du cadre de référence 35 « Plan isolation régional des bâtiments publics et associatifs » du CRST « PETR Centre-Cher 2018-2024 », par une subvention de 122 900 € ;
- de valider le soutien au projet « rénovation thermique de l'école maternelle Albert Colombier à Vierzon », présenté par la Commune de Vierzon au titre du cadre de référence 35 « Plan isolation régional des bâtiments publics et associatifs » du CRST « PETR Centre-Cher 2018-2024 », par une subvention de 162 900 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Etant précisé que Monsieur Pierre GROSJEAN n'a pas pris part au vote.



Fait à Bourges, le 12 décembre 2023

Le Président,

Alain MAZÉ

Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire du présent acte

Transmission en Préfecture le : 13 DEC. 2023

Publication électronique : 13 DEC. 2023

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur du PETR Centre-Cher,
Julien FONTAINHAS

Le secrétaire de séance,
Fabrice CHABANCE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication, par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

PETR Centre-Cher – Suite de la délibération n°1 du Bureau Syndical du 11 décembre 2023